

Résumé

Depuis un demi-siècle, la multiplication des ressources et des moyens de communication gouvernementaux a entraîné un accroissement correspondant du pouvoir de l'exécutif, un phénomène qui a parallèlement contribué à l'affaiblissement du rôle des parlementaires. Dans aucune autre législature de type britannique n'a-t-on observé un transfert aussi marqué vers le pouvoir exécutif qu'à la Chambre des communes du gouvernement canadien.

Pour redresser la situation, le Centre parlementaire a d'abord préparé et distribué aux députés une série de documents d'information décrivant quelques modestes réformes adoptées par d'autres Parlements du Commonwealth. Le 10 mai 2000, une réunion sur la Colline parlementaire fut organisée pour recueillir l'opinion des députés, et les parlementaires ont aussi été invités à compléter un questionnaire sur le sujet. Résumées dans ce rapport, leurs réponses nous apprennent ce que pensent bon nombre de députés de la 36^e Législature, toutes régions et tous partis confondus, de tels changements. On peut également y lire certaines remarques ajoutées par les répondants pour motiver leurs points de vue et mettre en lumière les problèmes que susciterait la mise en œuvre de ces réformes.

Les députés ont été invités à répondre à quatre grandes questions :

- Faudrait-il plus de stabilité dans la composition des comités ?
- Les présidents de comités devraient-ils recevoir une indemnisation spéciale ?
- Les présidents de certains comités devraient-ils être des députés d'opposition ?
- Faut-il saisir les comités des avant-projets de loi et des Livres verts ?

Ces suggestions visant à modifier la procédure parlementaire ont reçu le soutien d'un grand nombre de députés de tous les partis. Certaines propositions de réforme plus précises ont aussi fait l'objet d'un solide appui, parmi lesquelles :

- Nommer les présidents et les membres des comités parlementaires pour des mandats d'une durée supérieure à un an.
- Élire les présidents de comités à la double majorité, soit une majorité des députés du gouvernement et une majorité des députés d'opposition.
- Cesser de remplacer à tous les deux ans les secrétaires parlementaires, pour éliminer une des causes du roulement des présidents de comités.
- Donner une indemnisation spéciale aux présidents de comités.
- Accroître le nombre de présidents de comités issus de l'opposition.

- Faire examiner les avant-projets de loi et les Livres verts par les comités.
- Mettre plus d'accent sur la production de rapports consensuels.

Alors que le Parlement compte un grand nombre de députés d'expérience ayant été réélus une ou plusieurs fois, le moment semble particulièrement bien choisi pour engager de tels changements. Ce document décrit les mesures nécessaires à la mise en œuvre de chacune des propositions de réforme soumises à l'attention des députés : certaines pourraient aisément être mises en œuvre par la direction du parti au pouvoir, d'autres exigeraient aussi l'accord des chefs d'opposition; seule l'indemnisation spéciale des présidents de comités exigerait de modifier la loi. Enfin, des ententes informelles entre les partis pourraient permettre de mettre à l'essai certaines pratiques, qu'on intégrerait au Règlement si elles se révélaient avantageuses.